

Plan d'études cadre master psychomotricité

Domaine : Travail Social

Filière : Psychomotricité

1. Intitulé de module : Conduite et analyse du projet d'intervention_M15 2024-2025

Code : T.PM.SO354.415.F.20

Type de formation : Master

Niveau : module de base

Type : module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : 4^{ème} semestre du MSc en Psychomotricité

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français

3. Pré-requis

Le module ne peut être validé avant la réalisation du module Projet d'intervention en psychomotricité (M12).

4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module fait partie de l'axe *Formation pratique et approche clinique*. Il permet aux étudiant-e-s de mettre en œuvre et évaluer un projet d'intervention en réponse aux besoins et caractéristiques d'un terrain spécifique, dans une perspective réflexive, en s'appuyant sur leurs connaissances théoriques et méthodologiques, ainsi que sur leurs compétences professionnelles et scientifiques.

Objectifs d'apprentissage :

1. Mettre en œuvre, adapter et évaluer son projet d'intervention sous l'angle de l'approche psychomotrice
2. Analyser les résultats obtenus et faire des recommandations concernant leurs perspectives en psychomotricité
3. Affirmer son identité professionnelle dans un contexte d'interprofessionnalité

Compétences cibles¹ :

1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes
 - **1b** : Repérer les facteurs neuro-sensori-moteurs, relationnels et sociaux qui influencent l'instrumentation du corps
 - **1c** : Créer un environnement favorable dans les interactions, en mobilisant et ajustant ses propres ressources psychocorporelles
 - **1e** : Intégrer dans sa posture professionnelle les cadres légaux, les principes éthiques, la déontologie professionnelle et les règles institutionnelles
2. Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes
 - **2b** : Evaluer les besoins des bénéficiaires, ainsi que planifier et conduire ses interventions en les co-construisant avec l'entourage et le réseau
 - **2d** : Favoriser le développement des ressources psychomotrices des bénéficiaires

¹ se référer au référentiel de compétences (présenté dans le plan d'étude cadre)

3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles

- **3a** : Analyser et reconnaître les enjeux et caractéristiques des différents contextes dans lesquels la psychomotricité est présente
- **3b** : Appuyer les choix, les priorités et contenus de ses interventions sur les données scientifiques ainsi qu'analyser les difficultés et ressources de chaque situation
- **3c** : Apporter et argumenter le point de vue de la psychomotricité lors des évaluations et/ou décisions interprofessionnelles
- **3d** : Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations

4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des bénéficiaires

- **4a** : Coopérer au sein des réseaux en vue de définir des modes et priorités d'intervention ainsi que d'assurer une cohérence des projets et des actions
- **4b** : Participer au développement d'une compréhension partagée et de complémentarités intra et interprofessionnelles

5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique

- **5a** : Porter un regard critique sur son action afin de faire évoluer ses pratiques et mécanismes de réflexion ainsi que ses modes relationnels et corporels
- **5b** : Mettre en discussion de nouveaux modèles d'intervention avec les fondements théoriques et pratiques de la profession
- **5c** : Identifier ses besoins en matière de développement professionnel et mettre en œuvre les actions nécessaires

6. Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société

- **6a** : Participer au développement du domaine de la psychomotricité à partir des résultats de l'étude pluridisciplinaire des pratiques

7. Communiquer de manière claire et appropriée oralement et par écrit auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés

- **7a** : Participer au développement de la profession par la diffusion des pratiques fondées et des résultats de l'innovation professionnelle
- **7c** : Structurer ses interventions et maîtriser la communication orale ainsi que les différentes formes d'écrits

L'étudiant-e documente les apports de ce module au développement de ses compétences dans son portfolio d'apprentissage.

5. Contenu et formes d'enseignement

Ce module de formation pratique et clinique favorise la conduite du projet d'intervention en autonomie sur le terrain. Il donne des outils aux étudiant-e-s pour conduire réaliser et évaluer leur projet d'intervention en psychomotricité. Il est organisé dans la continuité du module *Projet d'intervention* (M12) et comprend plusieurs axes :

Formation pratique :

- Temps de présence et d'intervention sur le terrain : mise en œuvre du projet d'intervention et évaluation (1/2 journée par semaine sur le SP25)
- Temps de travail et de réflexion avec le ou la praticien.ne formateur.trice de terrain (PF) orienté sur la mise en place des activités psychomotrices et de leur progression en regard des objectifs de projet

- Temps individuel, ou en binôme, de réflexivité sur le projet

Enseignements et séminaires d'accompagnement à l'école :

Les enseignements articulent des perspectives théorique, méthodologique et clinique et se déclinent de la manière suivante :

- Réalisation et suivi du projet, progression, analyse des activités et évaluation de projet
- Communication et insertion professionnelle
- Travail encadré à l'école par les co-coordinatrices du module

Accompagnement de l'étudiant.e :

Ce module de formation pratique et clinique est réalisé en autonomie par l'étudiant-e, qui est encadré et soutenu tout au long du processus selon les modalités suivantes :

- L'étudiant.e est suivi par un.e référent.e de la filière Psychomotricité concernant le processus projet et la coordination avec le terrain.
- L'étudiant.e est suivi par un.e référent.e praticien-ne formateur-trice (PF), psychomotricien-ne ou non psychomotricien-ne, qui réalise l'analyse de la pratique chaque semaine (ou à convenir).
- Lorsque le référent.e terrain n'est pas thérapeute en psychomotricité, l'étudiant.e bénéficie d'un temps d'analyse de la pratique psychomotrice obligatoire avec un-e professionnel-le thérapeute en psychomotricité désigné-e par la filière. Ils se déroulent en groupe, fixés par la filière et selon un cadre horaire défini.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une évaluation sommative est réalisée en fin de semestre et comporte 2 parties :

- a) un dossier écrit de présentation, d'analyse et d'évaluation du projet d'intervention en psychomotricité de l'étudiant-e/ du binôme, évalué par la filière ;
- b) une présentation orale de l'ensemble du projet d'intervention en présence de la praticienne formatrice ou du praticien formateur de terrain et de la référente ou du référent de la filière, qui l'évaluent.

Le protocole d'évaluation est présenté et remis aux étudiants en début de module (M15).

Le module est validé par une notation suffisante entre A et E. Chaque partie de l'évaluation du module doit être validée par 60% des points. Deux règles sont cumulatives pour obtenir la validation du module (entre A et E) :

Règle 1 : la somme des points du travail écrit doit être égale ou supérieure à 15 points (sur 25).

Règle 2 : la somme des points de la présentation orale doit être égale ou supérieure à 18 points (sur 30).

Si l'étudiant-e obtient moins de 60% des points selon ces deux règles cumulatives, la note donnée est F.

Les abandons sont considérés comme des échecs. La non-réalisation d'une des deux modalités de l'évaluation est considérée comme un échec.

La présence à l'ensemble des actes de formation du module est requise pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Les étudiant.es sont tenu.es de signer la feuille de présence à chaque cours ou, en cas d'absence, de la signaler auprès du secrétariat de filière avec copie au référent volée. Elles et ils tiennent les enseignant.es informé.es.

En cas d'absence justifiée ou non, correspondant à plus de 20% du nombre d'heures d'enseignement du module, l'étudiant.e devra effectuer un travail complémentaire défini par les enseignant.es concerné.es ou les coordinatrices de module. L'accomplissement du complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du semestre dans lequel se déroule le module.

En cas d'absence sur le terrain (justifiées ou non) correspondant à plus de 20% du nombre d'heures total sur le terrain l'étudiant-e devra effectuer un travail complémentaire ou un complément de temps de présence sur le

terrain. La réalisation de ce complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés

La mise en œuvre du projet démarre, au plus tard la semaine 8, la réalisation de l'intervention auprès des bénéficiaires est hebdomadaire. Les cas particuliers sont discutés et réservés.

7. Modalités de répétition

L'étudiant-e qui obtient la note F à l'évaluation sommative doit la répéter à la 2^{ème} session (le travail écrit et / ou la présentation orale). La forme de la répétition est décidée par les coordinateur-trice-s de module. Dans le cas où l'étudiant-e obtient la notation F à la deuxième passation, elle ou il est en situation d'échec définitif et est exclu-e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les abandons sont considérés comme des échecs. La non-réalisation d'une des deux modalités de l'évaluation est considérée comme un échec.

8. Remarques

Sauf circonstances particulière et avec l'accord des coordinateur-trice-s du module, le projet d'intervention est mis en œuvre dans la continuité du module M12.

Pour l'évaluation du module, l'usage de l'intelligence artificielle (IA) est toléré, selon les directives indiquées dans le protocole d'évaluation. En cas d'utilisation, les outils utilisés et les raisons de leur recours (corrections, explications, reformulations, traductions, inspirations) doivent être clairement indiqués. Pour chacun de ces cas, les étudiant-es doivent mentionner l'utilisation de l'IA en note de bas de page, en précisant clairement les passages concernés, en citant les outils en bibliographie (en respectant les normes APA), ainsi qu'en fournissant les prompts des requêtes effectuées dans un document joint au dossier écrit, transmis dans les annexes. Tout recours à l'IA pour générer des contenus est interdit et sera considéré comme un plagiat. Tout manquement aux consignes établies sera considéré comme une fraude et entraînera un échec au module.

9. Bibliographie

La bibliographie du module sera enrichie tout le long du semestre sur la plateforme Moodle, en cours par les enseignant-e-s ou sur le terrain par les praticiennes formatrices et les praticiens formateurs.

10. Enseignant-e-s

- La praticienne formatrice ou le praticien formateur de terrain (PF)
- Les thérapeutes en psychomotricité, assurant l'analyse de la pratique psychomotrice en petit groupe lorsque la ou le PF n'est pas thérapeute en psychomotricité
- Délia Danesin-Démarest, Gemma Gebrael Matta, (Conduite et analyse du projet d'intervention en Psychomotricité)
- Invité.e (Évaluation du projet)
- Aymone Kaenzig, Jonas Foehr (Communication et insertion professionnelle)
- Délia Danesin-Démarest, Gemma Gebrael Matta (Référentes de la filière pour les projets)

Coordinatrices de module : Délia Danesin-Démarest et Gemma Gebrael Matta

Descriptif validé par la responsable de filière, février 2025